



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Aménagement, Urbanisme et Habitat
Affaire suivie par : Nathalie DENIAUX
Tél : 03 86 71 70 52
courriel : nathalie.deniaux@nievre.gouv.fr

Nevers, le **25 AOUT 2023**

Lettre en recommandé avec accusé de réception + mail

RAR 2C 152 035 2453 6

Objet : PC 058 218 22 A0007

Monsieur,

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bourgogne-Franche-Comté n'a pas émis d'avis dans le délai de deux mois, prévu à l'article R.122-7 du code de l'environnement, concernant le projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Prémery.

Cette absence d'avis a fait l'objet d'une information sur le site internet suivant :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/bourgogne-franche-comte-r8.html>.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pd **Le directeur départemental,**

**Le Chef du Service Aménagement, Urbanisme
et Habitat**

Samuel GULLOU
Samuel GULLOU

Monsieur ROESCH Frantz
NTZ SOLAR
10 Rue Jean Ferrandi
75006 PARIS